

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.12.2019			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Mobilité			Lié à :(obligatoire) ad 19.023
Titre : Amendement au projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP)			
Contenu :			
Article 5, alinéa 2			
<u><i>²La gestion du trafic a pour but d'utiliser de manière optimale les capacités du réseau routier, d'éviter des surcharges et des perturbations, ainsi que d'améliorer la sécurité du trafic.</i></u>			
Motivation (facultatif) :			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :			
Philippe Loup, président de la commission			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	